

Caméras pour détecter l'utilisation du GSM au volant: le 1^{er} test concluant

Vias plaide aussi pour étendre l'interdiction à tous les appareils électroniques

Il y a quelques mois, l'institut Vias a testé à Anvers un système de caméras intelligentes capables de détecter les conducteurs qui utilisent leur GSM au volant. A l'heure de pointe du soir, 14 infractions étaient constatées par heure et par bande de circulation. Sur l'ensemble de la période de test, près d'1,5% des conducteurs ont fait un usage non réglementaire de leur GSM. Dans près de 8 cas sur 10, le conducteur tenait son GSM en main, généralement lorsque le trafic était fluide. Conclusion: l'utilisation de caméras intelligentes permettrait de faciliter grandement la tâche de la police dans la lutte contre le GSM au volant.

Fin 2020, l'institut Vias a testé à Anvers un nouveau système intelligent de caméras capable de détecter l'usage du GSM au volant, mais aussi d'autres appareils comme les tablettes. L'objectif était de vérifier la précision du dispositif et les comportements qu'il était en mesure de détecter. Il n'envoyait que les photos sur lesquelles une infraction était supposée. Une personne analysait ensuite ces photos et confirmait ou non l'infraction.

Dans 8 cas sur 10, le conducteur avait son GSM en main

Près de 1,5% de l'ensemble des conducteurs ont commis une infraction au code de la route à hauteur du système. Le nombre de cas où l'usage du GSM par un conducteur n'est pas détecté par le système est faible.

Le système est à même de constater différents usages du GSM. Dans la plupart des cas (78%), quand il était question d'une infraction au code de la route, le conducteur tenait son GSM en main. Dans une moindre mesure, le GSM se trouvait sur les genoux (13%), l'appel était passé le téléphone à l'oreille (5%) ou le téléphone était manipulé alors qu'il se trouvait sur un support (3%).

Le GSM davantage utilisé avec un trafic fluide

Intuitivement, on pourrait penser que les conducteurs ont tendance à utiliser plus souvent leur téléphone portable lorsqu'ils sont coincés dans les embouteillages. Les chiffres de l'analyse contredisent toutefois cette hypothèse. Dans 95 % des cas, le conducteur a commis une infraction lorsque le trafic était fluide. Le système de caméras a été installé à un endroit situé près de travaux routiers où il y avait beaucoup d'embouteillages et de risques d'accidents. L'analyse a également montré que les infractions étaient équitablement réparties entre le jour et la nuit.

14 infractions par heure aux heures de pointe

Pendant la période d'analyse, les chercheurs ont relevé une moyenne de 14 infractions par heure et par bande de circulation pendant l'heure de pointe du soir et une moyenne de 10 infractions pendant l'heure de pointe du matin. Il est impossible d'atteindre un tel chiffre en cas de constatation effectuée physiquement par la police.

25% des conducteurs roulaient également trop vite

Outre le système de caméras, un mesureur de vitesse a également été installé. Les analyses ont montré qu'un conducteur sur quatre, qui utilisait son GSM, commettait en plus un excès de vitesse et qu'un conducteur sur sept ne portait pas sa ceinture de sécurité. Au total, 1 conducteur sur 24 ayant commis une infraction ne portait pas sa ceinture de sécurité et roulait également trop vite.

Un système permettant de contrôler simultanément la vitesse et l'utilisation du GSM au volant est particulièrement intéressant à proximité des travaux routiers. Un tel dispositif peut avoir un impact non seulement sur la sécurité routière, mais aussi sur la mobilité. Nous savons que de petites collisions par l'arrière se produisent souvent à hauteur de travaux routiers, provoquant des embouteillages.

Conclusion

Constater l'usage du GSM n'est pas toujours facile et seule une petite partie des contrevenants se font prendre. L'utilisation de caméras intelligentes permettrait à la police de constater plus facilement les infractions. Pour l'instant, toutes les constatations doivent être effectuées en flagrant délit, ce qui demande beaucoup de personnel. Le système de caméras peut grandement faciliter cette tâche, même si au bout du compte, c'est toujours un policier qui décidera s'il y a infraction. Plus le système est utilisé, plus il devient intelligent et moins il présente de « faux positifs » à analyser. La mise à disposition par le système d'images de qualité et des données ANPR rendent l'identification finale indiscutable.

L'article 8.4 du code de la route stipule que "*Sauf si son véhicule est à l'arrêt ou en stationnement, le conducteur ne peut faire usage d'un téléphone portable en le tenant en main*". Cet article est trop restrictif et c'est pourquoi l'institut Vias a plaidé, au sein de la Commission Mobilité, pour une extension de la portée de cet article. A l'avenir, ce n'est pas uniquement l'utilisation du GSM au volant en le tenant en main qui pourrait être sanctionnée, mais aussi « *la tenue et la manipulation de tous les appareils électroniques dotés d'un écran qui ne sont pas fixés dans la voiture* ». L'institut Vias est favorable à un tel élargissement de cet article car il est plus conforme à la réalité d'aujourd'hui.

Georges Gilkinet, Ministre fédéral de la Mobilité : « *Chaque victime de la route est une victime de trop. En Belgique, la route a tué 499 fois en 2020. En tant que Ministre de la Mobilité, je me suis engagé pour atteindre 0 mort sur nos routes au plus tard en 2050. Alors, lorsque je lis dans une enquête récente de l'Institut Vias que 28% des conducteurs belges avouent avoir utilisé leur smartphone en conduisant au cours du dernier mois, je veux aussi agir contre de tels comportements à risque. Dans le cadre du Plan Fédéral de Sécurité Routière, je souhaite par exemple revoir le cadre légal relatif aux contrôles routiers et permettre l'utilisation de caméras intelligentes comme moyen d'action contre la distraction au volant consécutive à l'usage des appareils électroniques dotés d'un écran. Et cela, dans le respect de la vie privée, dans le seul objectif de sauver des vies. Car la liberté des uns s'arrête là où la vie des autres est en danger.* »

Personne de contact:

Benoit GODART, porte-parole Institut Vias: 02/244.15.34 ou 0476/24.67.20

Benoit RAMACKER, Directeur Communication Georges Gilkinet: 0475/94.06.55



Institut Vias

Chaussée de Haecht 1405 - 1130 Bruxelles - T +32 (0)2 244 15 11 - F +32 (0)2 216 43 42

info@vias.be - www.vias.be - BE 0432.570.411